

RRI vs. REER

- Le RRI renferme plusieurs avantages par rapport au REER traditionnel
 - Cotisations faites par votre entreprise, non par vous-même
 - Cotisations permises sensiblement plus élevées
 - Cotisations additionnelles permises pour compenser les mauvais rendements
 - Cotisations et frais d'opération pleinement déductibles pour votre entreprise
 - Possibilité de cotisations additionnelles importantes :
 - à la mise en place du régime relativement aux années de service depuis l'incorporation
 - à la retraite
 - Votre conjoint(e) peut participer au même régime si il (elle) est à l'emploi de votre entreprise
 - À la retraite, la rente peut être versée à même le RRI, ou sinon transférée au REER
 - Fonds mieux protégés contre les créanciers
- Les placements sont gérés par l'institution financière de votre choix
- Illustration des fonds accumulés à 65 ans¹

Cotisations maximales au RRI et au REER à partir de 2019	RRI	REER
• à partir de 45 ans	1 289 000 \$	978 000 \$
• à partir de 50 ans	863 000 \$	624 000 \$

¹ Présume ce qui suit : le participant gagne le salaire maximum admissible en 2019 (soit 151 278 \$), ses salaires augmenteront au taux de 2,5% par année jusqu'à la retraite et les rendements futurs sur ses cotisations seront de 4,0% par année. Le calcul ne tient pas compte de la reconnaissance possible des années de service depuis l'incorporation, ni des montants déjà accumulés dans le REER. Ces éléments augmentent généralement l'écart entre les fonds accumulés dans le RRI et le REER à l'avantage du RRI.

Vous voulez en savoir davantage

- Nous préparerons une illustration de ce qu'un tel régime peut représenter pour vous, sans frais ni engagement de votre part

Qui sommes-nous?

- Cabinet d'actuaire avec plus de 35 ans d'expérience dans la gestion des RRI
- Nous pouvons aussi vous aider pour toutes questions liées aux autres programmes de retraite pour vous ou vos employés



1850, avenue Panama, Bureau 610, Brossard (Québec)

Tél : 450 465-4004

Site internet : vias.ca